

CGV-020130

UNIVERSITÉ DE MONCTON

156^e séance extraordinaire du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 30 janvier 2002

de 9 h à 15 h

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Jean-Paul Arsenault Extérieur du N.-B. (I.-P.-É.)
Pauline Banville-Pérusse Nord-Ouest
Ludger Blier Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Jean Brousseau Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Michèle L. Caron Professeure (Moncton)
Robert Després Sud-Est
Léo Doiron Nord-Est
Glenda Doucet-Boudreau Atlantique (N.-É.)
Jean-Guy Finn Extérieur des régions
Yvon Fontaine, recteur U de M
Gilles J. Godbout Nord-Est
Nicolas Landry Professeur (Shippagan)
Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Bélonie Mallet Nord-Est
Yves Martin Professeur (Edmundston)
Raphaël Moore Étudiant (Moncton)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Gaston Poitras Extérieur des régions
Dennis Savoie, président Extérieur des régions

Invités et invitées

Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG) U de M

Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

ABSENCES MOTIVÉES : Paul-Émile Benoit, Marcel Bujold, Jeannot Castonguay, Paul D'Astous, Sabrina Duguay, Martin La Chapelle, Roméo LeBlanc et Yanick Pagé

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE 3
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT 3
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES 3
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 3
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 3
6. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON 3
7. PROCHAINE RÉUNION 6
8. CLÔTURE 6

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante :
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 156^e séance extraordinaire du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 9 h.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir et à penser aux personnes suivantes qui sont décédées récemment : **Flora Cormier**, décédée le 19 décembre 2001, elle a reçu un doctorat honorifique en sciences de l'éducation en mai 1985; **Mathieu Beaupré** et **Pierre Martin**, décédés le 29 décembre 2001, ils étaient tous deux étudiants au Campus

d'Edmundston; et **Nérée DeGrâce**, décédé le 12 janvier 2002, ce dernier a reçu un doctorat honorifique en arts visuels en mai 1987.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue au docteur Ludger Blier, représentant de l'Association des anciens, anciennes, amis et amies au Campus d'Edmundston; et à Jean Brousseau, représentant de l'Association des anciens, anciennes, amis et amies de l'Université de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le président explique le déroulement.

- C'est une réunion extraordinaire, il n'y a qu'une seule rubrique à l'ordre du jour et la discussion est limitée à celle-ci;
- il n'est pas possible d'ajouter d'autres points à l'ordre du jour;
- c'est aussi une assemblée consultative sous forme de Comité plénier; il n'y aura pas de délibération dans le sens de décisions sur les points discutés;
- la réunion sert de moyen pour sonder l'opinion des membres du Conseil en ce qui concerne le contenu du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. Le compte rendu du Comité plénier ne sera pas rendu public;
- la réunion se déroulera selon le plan qui accompagnait l'avis de convocation.

Par consensus, les membres acceptent que le rapport du Comité plénier soit remis au Comité conjoint de la planification.

Mise en contexte

Recteur : Permettez-moi de donner quelques éléments de contexte. D'une part, je sais que la plupart d'entre nous sommes très conscients de l'origine de cet exercice. Je trouvais que c'était important de le faire. Suite à une consultation auprès de la communauté universitaire et ailleurs, à l'effet d'établir un groupe de travail externe sur les orientations

futures de l'Université de Moncton, j'ai senti que l'idée était favorable. Cela date maintenant d'un an et demi, presque deux ans, c'est-à-dire au moment où j'étais candidat au rectorat. Il y avait un élément qui semblait se dégager, tant de la part de la communauté interne qu'externe à l'Université, que le temps serait propice à avoir une réflexion assez large sur la place de l'Université dans la société et de voir un peu quels seraient les grands défis de l'Université au cours des prochaines décennies ainsi que la façon dont elle pourrait tenter de focaliser d'avantage dans ses actions pour pouvoir assurer qu'elle est en pleine capacité d'accomplir sa mission. C'est à l'été 2000 que l'on a commencé à réfléchir sérieusement à ce que pourrait ressembler un exercice comme celui-là. Après quelques mois de réflexion et de discussions avec différents intervenants, la chose paraissait assez évidente que l'on devrait procéder à l'établissement d'un groupe de travail et lui donner un mandat. En septembre 2000, on a abordé la question avec les différentes instances et c'est à la réunion du Conseil des gouverneurs de septembre que l'on a décidé d'aller de l'avant avec la constitution d'un groupe de travail. C'est au mois de décembre que le Groupe de travail a été formé et il a commencé ses travaux en janvier 2001. Essentiellement, il y a déjà à peu près 25 ans que l'Université n'a pas fait un exercice impliquant des gens de la communauté externe de l'Université. Cela datait en fait de la dernière version de la Loi sur l'Université en 1977 alors que l'on avait réorganisé l'Université en réseau. C'était la dernière commission externe de l'Université qui avait regardé un certain nombre de grands défis de l'institution. Évidemment, pendant les 25 dernières années, il y a eu des contextes qui ont évolué de façon importante; pour en citer quelques-uns, on peut penser au contexte démographique. On sait bien que durant les années '70, il y avait une explosion démographique et il y avait une préoccupation d'accroître, de façon considérable, la capacité de l'Université de Moncton d'accueillir des étudiants pour leur formation universitaire. On a vu, à la fin des années '70 ainsi qu'au début des années '80, un développement assez important des programmes à l'Université de Moncton pour répondre au besoin de la société qui était en pleine évolution. Ceci était sensiblement différent des besoins et de la pratique des années '60 lorsque l'on a créé l'Université de Moncton. Après 15 ans d'existence, on avait vu que les objectifs qui étaient poursuivis au début des années '60 avaient changé compte tenu de l'évolution rapide de la société d'ici et d'ailleurs. Il y a un contexte comme celui-là qui se présente à nous, soit la diversification des institutions de formation postsecondaire ici et ailleurs qui a beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies. On peut penser, par exemple, au réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et plus particulièrement du côté francophone où on a vu une explosion de la capacité d'accueil en terme d'infrastructures et de programmes. Aussi, les universités cherchent à attirer des étudiantes et des étudiants non pas seulement dans leur milieu immédiat mais dans les milieux plus éloignés et plus diversifiés que la population étudiante dans lequel elles sont installées. Il faut dire aussi, vers la fin des années '90 début des années 2000, qu'un certain malaise a été exprimé dans notre propre université. On a eu des années difficiles à plusieurs points de vue, tant sur le plan des relations de travail qu'au niveau des préoccupations des étudiantes et étudiants par rapport à l'accessibilité aux études universitaires et à l'endettement des étudiantes et étudiants, etc. Il y avait une préoccupation, de la part de la communauté universitaire mais aussi de la population externe, que l'Université fasse une réflexion afin de : a) bien circonscrire quels sont les défis de l'avenir; b) s'assurer que l'on a bien articulé la mission qui est la nôtre et, c) se

donner des objectifs nécessaires pour pouvoir accomplir cette mission. C'est dans cet esprit que l'on a jugé qu'il serait important de lancer cette initiative. Le mandat s'est traduit tel que défini à l'annexe A du rapport.

Le premier volet porte sur le réexamen de la mission de l'Université. On connaît la mission exprimée dans sa plus simple expression, soit une université de langue française qui est là pour offrir une formation universitaire à la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick et des Maritimes et aussi pour poursuivre des activités du développement de la connaissance et participer au développement de la société, etc. Cette mission est exprimée dans le sens le plus rudimentaire et je pense que ce n'est pas là où est la question mais plutôt de savoir comment l'on peut fixer nos objectifs d'action pour assurer que l'on va accomplir cette mission. La question du réexamen de la mission de l'Université doit être au cœur même de cette réflexion. Je crois qu'il serait très important, pour les prochaines décennies que l'on puisse collectivement partager le sens de direction pour donner l'impulsion nécessaire à l'institution afin quelle garde sa vigueur et sa pertinence et assurer sa viabilité.

L'autre volet de la démarche, qui est également fondamentale à cette université, était de préciser le rôle de nos campus. Nous sommes une université réseau et puis vous constaterez que, dans le mandat qui a été donné au Groupe de travail, il fallait réfléchir sur le rôle des campus et non pas sur la question à savoir si l'Université devait être une université réseau à trois campus. C'était beaucoup plus dans le sens de réfléchir au rôle de chacun des campus dans une perspective d'assurer que l'existence d'une université réseau à trois campus et de trouver des moyens pour mettre à profit cette université avec une structure comme celle-là pour pouvoir accomplir davantage et mieux la mission de l'Université de Moncton.

Le troisième élément du mandat du groupe de travail était de définir les grands axes de développement et les orientations stratégiques de l'institution pour les prochaines décennies. Il serait prétentieux et utopique de croire que le rôle du groupe de travail était d'aller jusqu'à opérationnaliser ce que devraient être ces axes de développement et d'orientations stratégiques. Je pense que c'était davantage une réflexion autour des grandes pistes qui devaient se dégager par rapport aux axes et laisser à la communauté universitaire, qui connaît beaucoup mieux le fonctionnement de l'institution et la façon d'opérationnaliser ces grands axes de développement, de faire la réflexion qui s'imposait.

Enfin, comme vous le savez, le mandat initial était sur ces trois composantes, mais suite à un certain nombre de représentations, le Conseil des gouverneurs a choisi d'ajouter un quatrième élément au mandat qui était de réexaminer le nom de l'institution. Ce sont-là les grands thèmes qui ont été identifiés et qui ont constitué le mandat du Groupe de travail.

Le Groupe de travail, comme vous le savez, était constitué de cinq personnes dont les noms sont publiés dans le rapport. Le Groupe de travail, dans sa méthodologie, a choisi d'aborder, d'une part, une certaine littérature sur la question et a tenu à publié un document de travail pour pouvoir orienter la consultation qu'il a faite aux mois de mai et

juin dernier, lors de laquelle il y a eu plusieurs intervenants qui sont venus faire des présentations. C'est suite à l'examen de cette littérature et à l'analyse des opinions exprimées lors des audiences publiques que le Groupe de travail est arrivé à formuler des recommandations et des observations dans le rapport qu'il a soumis à l'Université le 21 novembre dernier. Un calendrier a été établi afin de nous permettre de faire une consultation appropriée auprès de la communauté universitaire pour pouvoir recueillir les réactions, les commentaires vis-à-vis le contenu du rapport. En ce qui concerne le Sénat académique, il a choisi de tenir deux réunions sur le sujet. Le Conseil en a fait de même. La réunion d'aujourd'hui, où on souhaiterait avoir un comité plénier, nous permettrait d'échanger des opinions sur le rapport de sorte à permettre un meilleur positionnement afin d'arriver avec des recommandations appropriées lorsque l'on demandera au Conseil des gouverneurs de se prononcer sur celles-ci à sa réunion extraordinaire du 26 avril prochain. En somme, c'est ce qui résume le contexte. Comme vous le savez on souhaiterait recevoir le plus de commentaires possibles d'ici le 15 février. Il y a eu quelques commentaires qui sont entrés et on a commencé à avoir un certain nombre de discussions plus officielles. Le Comité conjoint de la planification a eu un premier comité plénier et maintenant on va attendre la réflexion du Sénat académique avant de pouvoir continuer à analyser le rapport. Le Comité conjoint de la planification préparera un document accompagné d'un certain nombre de recommandations qu'il soumettra au Sénat et au Conseil pour décisions.

R : 01-CGV-020130

Yves Martin, appuyé par Nicolas Landry, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs se transforme en Comité plénier.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

Il est 9 h 22.

R : 02-CGV-020130

Yves Martin, appuyé par Gilles J. Godbout, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs revienne en assemblée délibérante.* »

Vote sur R02 unanime unanime

Il est 15 h.

7. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 27 avril 2002 à Moncton. Une réunion extraordinaire aura lieu le 26 avril à 13 h 30.

Le président rappelle que la cérémonie d'installation du chancelier aura lieu le 7 mars prochain et encourage les membres à y participer.

8. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président _____

Colette Landry Martin, secrétaire générale _____